

ASTREE FLEX

Récurage



Éponge souple et non rayante, dotée de propriétés antibactériennes et d'un bon pouvoir nettoyant.

DESCRIPTION ET PROPRIETES GENERALES

Composition

Partie éponge: Mousse en Polyuréthane

Partie abrasive: Charges abrasives non rayantes,,
Latex, Pigment

Dimensions sec (mm) 138 x 80

Couleur(s) Vert

Conditionnement 10 pièces/sachet
6 sachets/carton
60 pièces/carton



BENEFICES PRODUIT



QUALITATIF

- Bon pouvoir nettoyant
- Ne raye pas
- 5 fois plus efficace qu'un tampon abrasif blanc



RÉSISTANT

- Idéal pour les surfaces délicates



PRODUCTIVITÉ

- Efficacité supérieure à 99,9 % pour la bactérie E. coli
- Ultra-flexible



FACILE À UTILISER

- Facile à manipuler
- Bon grip et protection de la main
- Forme ergonomique

ASTREE FLEX

CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Notre produit a été conçu pour ne pas rayer vos surfaces, mais il existe un risque de rayures si des impuretés se trouvent entre le produit et votre surface. Pour les surfaces délicates, testez d'abord le produit sur une zone peu visible.
- ▶ La partie abrasive est traitée avec un agent antibactérien, le chlorure d'argent, qui élimine 99,9 % des bactéries E. coli présentes sur celle-ci. Testé par un laboratoire indépendant.

ENVIRONNEMENTS



HORECA



SANTÉ



BUREAUX & COLLECTIVITÉS



INDUSTRIE



TRANSPORTS & LOISIRS

CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

Instructions d'utilisation

- Rincer avant la première utilisation
- Rincer et essorer après chaque utilisation
- Utilisez des gants imperméables lorsque vous travaillez au contact de l'eau ou de produits chimiques.
- Procéder à un test sur une petite surface avant utilisation

Soin du textile

- Lavable en machine jusqu'à 60°C avec une lessive classique

LEGISLATION / NORMES

Réglementation REACH

Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).

Législation

Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP).